

Plouguerneau le 23 Décembre 2007

29880 Plouguerneau

Messagerie :

à

Maire de Plouguerneau
Mairie Place du Verger
BP1 29880 Plouguerneau

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 19 Août 2007, je vous ai informé de l'existence d'une décharge sauvage de plaques ondulées en fibro-ciment-amiante sur le lieu de l'ancien projet de lotissement MADEC à MENEZ-PERROS

A toute fins utiles, au cas où vous n'auriez pas eu connaissance de ce courriel, je vous adresse une copie. J'ai constaté le 8 Décembre 2007, avec stupéfaction et colère, soit 4 mois après vous avoir prévenu que rien n'a été fait, j'ai donc, le 8 décembre 2007 pris une photo (copie jointe) et le 10 Décembre 2007, saisi Monsieur le Préfet du Finistère (copie de la lettre jointe)

Il semblerait, selon les services techniques de la Mairie, qu'il n'est pas possible d'agir sous le prétexte que la propriété est privée et pourtant en friche, non clôturée. Cet argument, s'il est avéré, ne tient pas au regard de la Loi n°75-633 du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Pour mémoire, je vous rappelle l'article 2 de la loi du 15 Juillet 1975 codifié à l'article L 541-2 du code de l'environnement qui stipule « *Toute personne qui produit ou détient des déchets, dans les conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.....* »

L'article 3 de cette même loi codifié à l'article L 541-3 du code de l'environnement stipule également, je cite « *Au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions de la présente loi et des règlements pris pour son application, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets au frais du responsable.....* »

Cette situation, comme je l'ai écrit à Monsieur le Préfet du Finistère, n'a que trop duré et je souhaite vivement que vous m'informez rapidement des mesures que vous allez prendre pour faire respecter la loi

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération